

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 décembre 2019

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 03 décembre 2019 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Christian DAVAT, Pascal CLERT, Mme Christelle COCHET, Mrs Jean-Philippe FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mmes Monique GRUMEAU, Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON et Mme Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

Absents excusés : Mme Julie MORAND excusée

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Mr Christian DAVAT à la fonction de secrétaire de séance.

1° Tarifs 2020 : après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

✚ Appartements (augmentation selon les indices de l'INSEE) :

- n° 1 : 440,15 €
- n° 2 : 329,07 €
- n° 3 : 338,51 €
- n° 4 : 324,89 €
- bâtiment atelier relais : 464,91 €
- local atelier relais : 266,93 € HT
- local atelier relais : 137,81 € HT
- appartement bâtiment mairie école : 671,56 €

✚ Concession cimetière : 185 € / le m²

✚ Concession case columbarium : 500 €

✚ Déneigement : 12 € le passage

✚ Location salle multi activités :

- Salle seule : 120 €
- Caution salle seule : 250 € et 200 € (ménage)
- Salle et cuisine : 220 €
- Caution salle et cuisine : 500 € et 200 € (ménage)
- Forfait chauffage : 20 €
- Nettoyage (lorsque la salle n'est pas rendue en parfait état de propreté) : 50 €

Les associations d'Arith ou d'Arith-Lescheraignes pourront disposer de la salle multi activités à titre gratuit.

Les associations intercommunales (des 14 communes du Cœur des Bauges) pourront disposer de la salle (sans la cuisine) pour un montant de 50 €.

✚ Location salle Chef-Lieu : 50 € (chauffage compris) pour des réunions

✚ Eglise : forfait de 50 € pour le chauffage lorsqu'elle est utilisée pour des concerts dont l'entrée est payante.

2° Travaux :

✚ Rénovation de la salle multi activités : les travaux se poursuivent dans les délais.

Cette salle pouvant être occupée le week-end, tous les lundis matin la garderie devra avoir lieu dans la troisième salle de classe, afin de pouvoir vérifier que cette salle ait été rendue dans des conditions de propreté acceptable.

✚ Isolation bâtiment communal Chef-Lieu : il reste l'escalier à faire. Dans un souci de sécurité, il conviendrait de fermer la cave à clé et remettre un double à chaque locataire.

- ✚ Eglise : Monsieur Perron est en train de finaliser le marché électricité et peintures intérieures.
- ✚ Accueil secrétariat : nous avons reçu une réponse de la part des services du département nous accordant une prolongation, jusqu'en octobre 2020, de l'arrêté relatif à notre subvention pour le dossier mise en accessibilité du bâtiment mairie école.
Monsieur Arizio, maître d'œuvre, nous a fait parvenir des plans et un estimatif des travaux qui s'élèvent à 61 280 € HT. Ces documents sont présentés au conseil municipal qui est favorable au lancement de ce projet. Afin d'étudier ce projet, Madame Cécile Trahand prendra contact avec Monsieur Arizio pour convenir d'un rendez-vous avec la commission travaux.

3° Co voiturage : Madame Quintet de Grand Chambéry nous a fait part des trois emplacements possibles sur la commune pour disposer les panneaux indiquant les points de co voiturage :

- ✚ un en direction de Plainpalais après l'intersection Montée de Lachat et Route de Saint François, sur un candélabre existant,
- ✚ un en direction de Lescheraines sur la Route de Saint François, sur le panneau directionnel existant,
- ✚ un en direction de Cusy dans le carrefour en face de l'emplacement des conteneurs poubelles.

Les services de Grand Chambéry proposent de mettre des arceaux à vélos à proximité de ces conteneurs.

L'option d'assis-debout à côté des panneaux n'est pas retenue par le conseil municipal, ne seront implantés que les panneaux indiquant le point de co voiturage et les arceaux à vélos.

4° Chemin du Mariet : un cahier des charges relatif à l'étude pour la recherche de solutions concernant le multi usages du chemin du Mariet a été rédigé par Monsieur Pierre Paccard, PNR, que Monsieur le Maire et les adjoints ont rencontré.

Le conseil municipal est favorable au lancement de l'appel d'offre qui pourrait être réalisé en janvier 2020.

5° Ecole : répartition des charges scolaires : une rencontre est prévue le 13 décembre entre les trois communes du RPI afin de définir la répartition des charges qui incombent au fonctionnement de ce RPI.

Monsieur Didier Campillo fait un compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 14 novembre, au cours duquel un visiophone a été redemandé. Il a sollicité un devis auprès de l'entreprise Pettini.

Il a fait part aux membres du conseil d'école du souhait de la commune de voir les écoliers participer aux cérémonies commémoratives. Lors d'une réunion à Montmélian, le Directeur Académique des Services de l'Education nationale (DASEN) a émis un avis favorable à ce souhait.

A la rentrée de septembre 2020, 12 enfants devraient faire leur rentrée en GS. Les enseignantes ont fait une demande afin de pouvoir bénéficier de l'aide d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Les membres du conseil d'école remercient le comité des fêtes pour l'achat du mobilier (tables et chaises) et la commune pour le matériel numérique (ordinateurs et tableau interactif).

6° Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale «contrat assurance groupe pour couverture des risques statutaires» : comme délibéré lors de la séance du conseil municipal en date du 28 octobre 2019, il est décidé de maintenir le contrat avec le CDG73 avec la même formule que jusqu'alors. Un avenant entrant en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2020 sera donc signé.

7 : Questions diverses :

- ✚ Monsieur le Maire a rencontré une personne habitant sur Montagny qui souhaite faire du maraîchage en petits fruits et qui recherche du terrain pour cette activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire,

Pierre GERARD

